



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 JANVIER 2012**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **5 et 20 janvier 2012**, s'est réuni le **26 janvier 2012 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

Bernard KELLER, Bernard LOUMAGNE, Christian BERGON, Joseph CARLES, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Pascal BOUREAU, Monique COMBES, Jean-Paul TEJEDOR, Alain RIGOUT, Françoise LABORDE, Denise COUFFIGNALS, Marie-Christine CALVAIRAC, Gilbert AJAS, Maddy BASTIEN-CANDOTTI, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Isabelle CHEZE, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Gérard GABARRE, Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY, Laurence MASSETTE, Michelle NENADITCH, Brigitte CAMBOULIVES, Monique IZAGA, Liliane POINSOT, Gérard RASTOUL, Jean-Marc VALETTE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Corine BUISSON a donné pouvoir à Viviane COUDREAU, Fouzia BENNAMA a donné pouvoir à Gilbert AJAS, Guilhem BOYER a donné pouvoir à Françoise FOLI, Michel INDELICATO a donné pouvoir à Jean-Paul TEJEDOR, Sacha BRIAND a donné pouvoir à Gérard RASTOUL, Régis LEONARD a donné pouvoir à Liliane POINSOT

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

 - Dates de convocation : **5 et 20 janvier 2012**
 - Date d'affichage : **20 janvier 2012**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **20 janvier 2012**
 - Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011 transmis aux élus le 20 janvier 2012 **a été adopté à l'unanimité**

 - **Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance.

LORS DE CETTE SEANCE DU 26 JANVIER 2012, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué les points suivants :

- la remise du prix « Richesse dans la diversité » par l'ambassadeur du QATAR à trois Blagnacais issus de la diversité au nombre desquels Fouzia BENNAMA – conseillère municipale déléguée - pour son implication dans la vie associative de la commune et pour son travail en tant qu'élue chargée de la cohésion sociale ;
- la visite de l'ESAT de l'Arche en Pays Toulousain qui ouvrira ses portes le 28 février prochain et accueillera 44 adultes handicapés dont 7 Blagnacais. A terme 30 emplois devraient être créés ;
- le traditionnel dîner des Présidents d'associations qui aura lieu le vendredi 3 février et au cours duquel sera dévoilé le programme d'animations autour du Tour de France qui se dérouleront du 3 mars au 20 juillet.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1. DELIBERATION RENDANT COMPTE DES DECISIONS

Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a prises du 1^{er} décembre 2011 au 10 janvier 2012.

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

2.ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE : CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DE FOURNITURES (CARBURANTS) ET POUR L'OCCUPATION DE LOCAUX - CONVENTION D'UTILISATION DES BORNES DE CARBURANTS

Convention de remboursement par le Grand Toulouse des frais engagés par la commune au titre des années 2010 et 2011 pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Pôle Nord-Ouest et pour l'occupation des locaux (consommation des fluides) par les services du Grand Toulouse : 126 778,19 €.

Convention d'utilisation des bornes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules du Pôle Nord-Ouest à compter du mois de janvier 2012.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

3.SUBVENTION A L'ARCHE EN PAYS TOULOUSAIN POUR LA CONSOLIDATION D'UN MUR EN BRIQUES FORAINES CONSTITUTIF DU PATRIMOINE BATI DE CARACTERE DE BLAGNAC

Au cours des travaux de réalisation du projet de l'Arche en Pays Toulousain et de démolition par la ville du mur côté rue Guimbaud, la solidité du mur d'enceinte du domaine de Maniban que l'Architecte des Bâtiments de France a prescrit de conserver en l'état en raison de son fort caractère patrimonial, s'est avérée précaire : le mur menace de s'effondrer à tout moment sur la voie interne de desserte de l'opération ou sur la propriété voisine.

Le bureau de contrôle Veritas, qui a diagnostiqué cette fragilité, a enjoint les maîtres d'ouvrage d'effectuer les travaux nécessaires à sa consolidation, celle-ci apparaissant tant en termes techniques que financiers plus avantageuse que sa reconstruction complète.

L'association comme la commune, désireuses de protéger ce vestige architectural, ont fait étudier par les hommes de l'Art diverses hypothèses de conservation.

C'est pourquoi, dans l'intérêt public, afin de participer à la conservation du patrimoine bâti de caractère sur un lieu emblématique de Blagnac, à l'entrée du centre ancien, il est proposé que la commune verse à l'Arche en Pays Toulousain sous forme de subvention, la somme nécessaire à la consolidation de ce mur soit 100 000 €.

PROJET ARCHE : VUE DEPUIS L'AVENUE COMPANS



**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DE MONIQUE IZAGA ET BRIGITTE CAMBOULIVES**

**5 ABSTENTIONS :
3 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Madame FOLI

4.CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DES REPAS : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Montant total pour les lots 1 à 14 et 16 à 22 : 6 110 494,95 € HT.

Le lot 15 (production frigorifique) déclaré infructueux sera passé sous la forme négociée pour un montant maximum de 595 000 € HT.



LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

5.CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE BEAUZELLE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS D'ANDROMEDE

La ZAC Andromède présente une spécificité particulière puisqu'elle échappe à la logique du découpage communal. En effet sa superficie s'étend sur les communes de Blagnac et de Beauzelle, et la limite communale n'est pas matérialisée de façon visible sur le terrain puisqu'elle traverse les différents grands cours créés lors de l'opération.

En conséquence, il est proposé d'instituer un groupement de commandes entre les communes de Blagnac et de Beauzelle pour le marché d'entretien des espaces verts de la ZAC Andromède afin d'en optimiser le coût et d'en rationaliser la gestion.

Le groupement de commande ainsi constitué, sera compétent pour la passation et la gestion des marchés ou accords-cadres.

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) compétente pour choisir les titulaires des marchés ou accords-cadres sera celle de la ville de Blagnac – coordonnateur

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

6.EFFACEMENT DE RESEAUX ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLICS RUES DU DOCTEUR GUIMBAUD ET FELIX DEBAX

Rapporteur : Monsieur BERGON

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

Partie électricité et éclairage : part à la charge de la commune de 111 456 € sur un montant total de travaux de 342 650 €.

Partie effacement de réseaux télécommunications : montant à la charge de la commune : 54 824 €.

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

7.LIGNE ENVOL : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Le SMTC, dans le cadre de la réalisation des travaux de la ligne de tramway Envol va être amené à occuper une partie du domaine communal public ou privé. Il convient de l'autoriser à occuper l'emprise communale impactée par le projet, à savoir principalement le terrain d'assiette de la cuisine centrale le long de l'avenue Latécoère.



LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

8. INSONORISATION DES LOGEMENTS CONCERNES PAR LE PLAN DE GENE SONORE DE L'AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC : ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LA SOCIETE « AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC »

L'avenant n° 2 ainsi proposé a pour objet de suspendre le versement du fonds complémentaire au titre de l'exercice 2010 et de prolonger d'un an le versement des participations, soit jusqu'en 2013, sans modifier le montant annuel de la participation des collectivités (7 579,85 € pour Blagnac).

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

ODYSSUD SPECTACLES

Rapporteur : Madame LABORDE

9. ODYSSUD-SPECTACLES : ADOPTION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES POUR L'ANNEE 2011

Subvention du Conseil Régional Midi-Pyrénées en soutien aux actions musicales et chorégraphiques d'Odysud au titre de l'année 2011 : 48 000 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. SUBVENTION DE LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM) POUR L'ACTION DU COMPOSITEUR PIERRE JODLOWSKY POUR LA SAISON 2011/2012 DANS LE CADRE DE LA RESIDENCE D'EOLE A ODYSSUD

Montant : 12 500 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

11.CREATION D'EMPLOI

Un emploi à temps complet de puéricultrice de classe normale.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

12.MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

13.CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE ET LA COMMUNE DE BLAGNAC RELATIVE A L'ACCES AU RESTAURANT ADMINISTRATIF « LES AMETHYSTES » DU PERSONNEL TRANSFERE DE LA COMMUNE DE BLAGNAC

Reconduction de la convention à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

14.DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

Monsieur BOUREAU a été désigné à l'unanimité.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

15.VACATIONS ALLOUEES AUX MAGISTRATS DE L'ORDRE ADMINISTRATIF APPELES A PRESIDER LES CONSEILS DE DISCIPLINES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTION(S) DIVERSE(S)

Madame POINSOT a évoqué le mauvais éclairage de la rue Michelet.

Monsieur BERGON a rappelé que ces travaux d'éclairage public étaient prévus pour fin 2011 mais que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) - qui a la charge de les réaliser - a rencontré quelques difficultés et doit revoir le planning de ses travaux.

MONSIEUR LE MAIRE a ajouté qu'en effet les départements et les régions se trouvent face à des situations imprévues en raison du désengagement financier de l'Etat. Il en est ainsi pour le Conseil Général de la Haute-Garonne qui subventionne le SDEHG à un niveau assez important.

Madame POINSOT a été chargée d'une question par Monsieur LEONARD (absent) concernant la « Ligne Envol » et l'inquiétude des riverains de l'avenue Servanty en matière de circulation. Monsieur LEONARD a souhaité que l'équipe municipale soit très attentive à ce qu'ils subissent le moins de gêne possible.

MONSIEUR LE MAIRE a confirmé que cette préoccupation était celle de la majorité et a souligné l'importance de cette nouvelle ligne de tramway qui valorisera encore la ville et l'habitat des propriétaires blagnacais et notamment les riverains.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 19H30**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE
VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**